

BATIPRIX a été conçu spécialement pour que les artisans et les petites et moyennes entreprises du Bâtiment puissent calculer leurs propres prix de manière simple et rapide sans jamais rien oublier.

Les prix indicatifs mentionnés correspondent à une entreprise moyenne dont les paramètres figurent au début de chaque corps d'état (prix moyen horaire de main-d'œuvre, multiplicateur frais généraux et bénéfice).

La personnalisation des prix, nécessaire pour tenir compte de vos propres charges et méthodes de travail, est facilitée par la présentation claire des sous-détails d'ouvrages figurant dans BATIPRIX.

Avant de personnaliser les prix des ouvrages figurant dans BATIPRIX, il est impératif de bien assimiler leur décomposition. Le principe détaillé et commenté de cette décomposition est résumé ci-dessous.

Mode de mesurage

Les quantités d'ouvrages à retenir lors de l'utilisation de BATIPRIX sont celles réellement mises en œuvre.

Temps moyens d'exécution

Les temps moyens de main-d'œuvre pour l'exécution d'un ouvrage sont exprimés en heures et millièmes d'heure **ramenés à un ouvrier moyen**.

Exemple :

Un mur en parpaings pleins 15 x 20 x 50 de 5,57 x 2,50 Ht = 13,92 m², a été réalisé (y compris le traçage, l'approche des matériaux, etc.) en 16 heures de main-d'œuvre. Le temps au m² est donc de :

16 h = 1,150 heure/m²

13,92 m²

Précisions concernant les conditions d'intervention

Hauteur d'intervention. Les ouvrages détaillés dans BATIPRIX s'entendent pour des travaux exécutés jusqu'à 2,5 m de hauteur. Si ces travaux débutent ou se poursuivent au-delà de cette hauteur, il y aura lieu de prévoir un échafaudage.

Locaux occupés ou encombrés. Pour les travaux exécutés dans des locaux occupés d'une manière permanente ou intermittente, ou dans des locaux encombrés, il y aura lieu de prendre en compte une perte de temps supplémentaire, ou à défaut d'appréciation, d'appliquer une majoration de 10 % sur la main-d'œuvre. Les protections particulières et les manutentions du mobilier (ou autres), présents dans les locaux, seront à reprendre en supplément.

Petites interventions. Les ouvrages détaillés dans BATIPRIX s'entendent pour des travaux nécessitant au moins l'intervention d'un ouvrier pendant une journée complète. Dans le cas d'intervention d'une durée inférieure, il y aura lieu de prendre en compte le déplacement spécial « aller et retour » qui ne pourra être inférieur à une heure.

Approvisionnement « rendu chantier ». Les matériaux et matériels sont considérés rendus chantier (hors sujétions de manutentions : coltinage, montage et descente par escalier).

Hypothèses : Coût horaire de la main d'œuvre

Les coûts horaires définis par Batiprix sont adaptés en fonction de chaque corps d'états et sont actualisés à l'aide de l'indice salaire élémentaire du BTP. Sur une base de 35 heures hebdomadaires, sont inclus : les temps improductifs, les indemnités journalières (repas, transport) et charges salariales.

Tableau des catégories professionnelles :

Catégorie professionnelle	Coefficient	Minima horaire (hypothèse Batiprix)
OE1	150	9.53 €
OE2	170	9.60 €
OP	185	10.54 €
CP1	210	11.65 €
CP2	230	12.31 €
CE1	250	13.07 €
CE2	270	14.18 €

Exemple de calcul pour le calcul du coût horaire pour le corps d'état Gros Œuvre et Ravalement :

DÉSIGNATION	OUVRAGES COMMUNS GROS-ŒUVRE - PLÂTRERIE			RAVALEMENT		
	CE2	CP2	OE2	CE2	CP2	OP
Qualification de l'ouvrier	CE2	CP2	OE2	CE2	CP2	OP
Coefficient hiérarchique	270	230	170	270	230	185
Salaires de base sur 35 heures/semaine						
01 Prix horaire brut	14.18	12.31	9.60	14.18	12.31	10.54
*02 Incidences heures supplémentaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
03 Ensemble (01) + (02)	14.18	12.31	9.60	14.18	12.31	10.54
*04 Temps Improductifs	11.563 % de (03)			17.599 % de (03)		
.....	1.64	1.42	1.11	2.50	2.17	1.85
05 Total (03) + (04)	15.82	13.73	10.71	16.68	14.48	12.39
Indemnités journalières ramenées à l'heure						
*06 Repas 9.20						
*07 Transport 3.35						
*08 Trajet 3.51						
Total 16.06/j						
*09 : 7 heures par jour	2.29	2.29	2.29	2.29	2.29	2.29
*10 Primes diverses ramenées à l'heure (outillage, etc.)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11 Total (09) + (10)	2.29	2.29	2.29	2.29	2.29	2.29
Charges salariales						
*12 Sur salaires	78.31 % de (05)			72.68 % de (05)		
.....	12.39	10.75	8.39	12.12	10.52	9.01
*13 Sur indemnités et primes	54.82 % de (11)			49.19 % de (11)		
.....	1.26	1.26	1.26	1.13	1.13	1.13
*14 Abattement	0.00	0.00	0.72	0.00	0.00	0.00
15 Total (12)+(13)-(14)	13.65	12.01	8.93	13.25	11.65	10.14
16 Coût horaire de la main-d'œuvre (05) + (11) + (15)	31.76	28.03	21.93	32.22	28.42	24.82

OUVRAGES COMMUNS GROS-ŒUVRE - PLÂTRERIE			
Qualification	Heures travaillées	Prix de l'heure (Euros)	Coût M.-O. productive (Euros)
CE2	1 234 h	x 31.76	= 39 192
CP2	1 645 h	x 28.03	= 46 109
OE2	1 645 h	x 21.93	= 36 075
Total annuel	4 524 h		121 376
Coût horaire moyen BATIPRIX : 26.83 € 121 376 € / 4 524 h			

RAVALEMENT			
Qualification	Heures travaillées	Prix de l'heure (Euros)	Coût M.-O. productive (Euros)
CE2	1 234 h	x 32.22	= 39 759
CP2	1 645 h	x 28.42	= 46 751
OP	1 645 h	x 24.82	= 40 829
Total annuel	4 524 h		127 339
Coût horaire moyen BATIPRIX : 28.15 € 127 339 € / 4 524 h			

Hypothèses : Les coefficients de frais généraux

Les frais généraux de Batiprix sont différents en fonction des corps d'état et correspondent à la répartition des charges de l'entreprise sous la forme d'un coefficient, vous pouvez demander à votre comptable de vous l'obtenir ou le calculer par vous-même.

Voici un exemple de calcul du coefficient de frais généraux à partir des éléments de votre compte d'exploitation :

DÉSIGNATION	OUVRAGES COMMUNS GROS-ŒUVRE - PLÂTRERIE	RAVALEMENT
Calcul effectué à partir des éléments de compte d'exploitation (montants arrondis à la dizaine d'euros supérieure)		
1. Consommation de fournitures pour les chantiers de l'année... (stock de début d'année + achats - stock de fin d'année) exprimée en prix d'achat hors TVA.		
Stock début	20 800	10 800
Achats	+ 51 800	+ 49 800
Stock fin	- 15 000	- 11 800
Consommation	57 600	48 800
2. Coût de la main-d'œuvre productive, toutes primes et charges sociales incluses pour l'année	72 800	75 200
3. Montant des frais généraux de l'année...		
- Fournitures d'entretien et de petit équipement ou outillage, vêtements de travail, eau, chauffage, électricité, carburants, fournitures administratives	5 300	3 100
- Locations et charges locatives, redevances de Crédit-bail pour les bureaux, dépôts, ateliers et les véhicules	4 460	2 940
- Travaux d'entretien et de réparation des matériels, des véhicules et des locaux	1 920	1 280
- Assurances toutes natures	1 040	700
- Documentation (abonnements, livres techniques, stages de formation)	440	380
- Frais d'études, honoraires, métrés, plans	3 240	2 240
- Imprimés, publicité	380	400
- Déplacements, missions-réceptions	2 960	2 160
- Frais postaux et télécommunications	2 620	2 520
- Services bancaires (commissions diverses)	160	160
- Cotisations professionnelles	520	580
- Impôts et taxes (taxe professionnelle, taxe foncière et autres impôts locaux, taxes diverses)	740	560
- Salaire et charges du chef d'entreprise pour son activité de direction et de gestion 25 % en complément sur la base d'un chef d'équipe (CE2)	7 200	7 400
- Salaires et charges du personnel bureaux, dépôts, ateliers	3 840	3 800
- Frais financiers (Intérêts sur emprunt)	580	1 500
- Amortissements, matériels roulants, bureaux, dépôts, ateliers	4 360	2 480
- Divers	-	-
	39 760	32 200
4. Pour Prix de vente « en fourniture et mise en œuvre » : Calcul du coefficient pour frais généraux amortis sur déboursé sec		
Montant des frais généraux	39 760	32 200
(Consommation de fournitures + coût de la main-d'œuvre productive)	57 600 + 72 800	48 800 + 75 200
= pourcentage de frais généraux	30,50 %	26 %
Soit un coefficient multiplicateur sur le total déboursé sec (colonne 10) de	1,305	1,26
5. Pour Prix de vente « en mise en œuvre seule » : Calcul du coefficient pour frais généraux amortis sur main-d'œuvre productive		
Montant des frais généraux	39 760	32 200
Coût de la main-d'œuvre productive	72 800	75 200
= pourcentage de frais généraux	55 %	43 %
Soit un coefficient multiplicateur sur la main-d'œuvre + charges sociales (colonne 5) de	1,55	1,43